



MASTER 2 SECURITE INTERNATIONALE, DEFENSE ET INTELLIGENCE ECONOMIQUE

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Responsable pédagogique : Anne MILLET-DEVALLE

Professeur en droit public

Formation pluridisciplinaire de spécialistes de haut niveau sur les questions touchant à la sécurité internationale, à la défense et à l'intelligence économique, permettant d'accéder à des fonctions de conception dans les administrations nationales et internationales, les organisations internationales et les ONG ainsi que dans les entreprises.

Les étudiants issus de cette spécialité peuvent prétendre exercer des métiers dans le domaine de la défense et de la sécurité et dans le domaine de l'intelligence économique, notamment :

Dans le domaine de la défense et de la sécurité :

Fonctionnaire d'État (ministère des Armées, de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de l'Economie, douanes -TRACFIN, services de renseignements-...)

Fonctionnaire territorial

Accès sur titre à l'ESM de Saint-Cyr

Accès sur titre à des emplois d'officier air-terre-mer et dans la gendarmerie.

Accès sur titre aux emplois d'analyste dans les différentes directions du ministère des Armées et de l'Intérieur

Accès sur titre aux emplois des organisations internationales compétentes en matière de sécurité (OTAN, OSCE, UE, ...)

Préparation aux concours d'officiers ou de commissaires des Armées

Dans le domaine de l'intelligence économique :

Veille juridique, *Due diligence*, analyse, responsable sûreté, sécurité de l'information, *Knowledge Manager*, auditeur en IE Lobbying, affaires publiques, négociations, communication d'influence dans les secteurs liés à la défense et notamment à la délégation générale pour l'armement les secteurs sensibles traditionnels dans les secteurs concurrentiels : énergie, agroalimentaire, télécommunications, avionique, automobile dans les collectivités territoriales et les organismes parapublics notamment les Chambres de Commerce et d'Industrie (schémas régionaux d'Intelligence Economique), dans les grandes entreprises mais également dans les PME/PMI (spécialité visant à former des cadres juniors, aux compétences pluridisciplinaires ayant vocation à intégrer des équipes, ou des directions de l'Intelligence Économique)

Dans le domaine des exportations d'armements :

Export control

Compliance

Offsets

Dans le secteur humanitaire :

ONG/ associations, collectivités territoriales, fondations, organisations internationales, ... activités liées à la protection juridique dans le cadre du HCR, du CICR, de l'OIM, ... assistance juridique migrants et réfugiés

La spécialité est également ouverte, au titre de la formation continue, à des cadres, notamment militaires, désireux d'assurer leur reconversion dans des domaines où leurs compétences sont reconnues.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

Cette formation s'adresse aux étudiants juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé, de préférence, en Droit international et/ou européen ou en Droit des affaires, sans être fermé aux autres spécialités. Elle est également ouverte à des politistes et économistes ainsi qu'aux étudiants ayant un diplôme équivalent à un Master 1 et qui justifient des prérequis. De même, la formation est ouverte aux étudiants en formation continue. L'admission se fait par sélection sur dossier.

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen.

I. Organisation

L'organisation du Master 2 Sécurité Internationale, Défense et Intelligence économique se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 2 Sécurité Internationale, Défense et Intelligence économique est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Droit et économie de la défense						6
Politique et organisation de la défense	20h		2	CC		
Economie de la défense	20h		2	CC		
UE : Intelligence économique						6
IE et protection des données	20h	15h	2	CT écrit	3 h	
UE : Sécurité humaine						6
Droit du désarmement et de la non-prolifération	20h		2	CT écrit	2 h	
Contrôle et exportation d'armes et BTDU	10h		1	CT écrit	1 h	
Droit international humanitaire	20h		2	CT écrit	3 h	
UE : Projet professionnel et de recherche						12
Méthodologie du rapport de stage ou mémoire		10h	1	CC		
Cycle de conférences et veille informationnelle		5h	1	CC		

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Sécurité de l'espace						6
Droit international et européen de la sécurité en mer	20h		2	CT écrit	3 h	
Enjeux juridiques de l'espace extra-atmosphérique	20h		2	CC		
UE : Méthodologie de l'analyse géopolitique						3
Méthodologie de l'analyse géopolitique	20h		2	CT écrit	3 h	
UE : Enjeux de sécurité européenne						6
Défense et sécurité européenne	20h		2	CC		
Cybersécurité européenne	20h		2	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche						12
Stage OU			3			
Mémoire			4			
Cycle de conférences et de veille informationnelle		15h	1	CC		

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR Lexsociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

Article 2 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Sécurité Internationale, Défense et Intelligence économique déroule selon les modalités suivantes :

Article 3 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 5 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 6 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 2.

Article 7 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 8 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 9 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 10 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 11 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20